

Séance ordinaire - Mardi 3 février 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire de conseil de la municipalité de Kazabazua, tenue le 3 février 2026 à 19h au 26 chemin Begley (Centre communautaire), à Kazabazua.

Sont présents :

Monsieur	Gabriel Guertin	Maire
Madame	Pamela Lachapelle	Conseillère
Madame	Heather Quinn	Conseillère
Monsieur	Matthew Orlando	Conseiller
Madame	Tanya Gabie	Conseillère
Monsieur	Damien Lafrenière	Conseiller
Madame	Nicole Constantineau	Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gabriel Guertin.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, fait fonction de secrétaire de la séance.

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

0-1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Gabriel Guertin, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la séance, il est 19h.

0-2 MOT DU MAIRE

Le maire résume la situation relative au paiement relatif au déneigement et entretien des chemins privés.

0-3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-02-03
279

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Matthew Orlando, **APPUYÉ** par Tanya Gabie,

ET RÉSOLU de renoncer au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision et d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE

0-1 Ouverture de la séance
0-2 Mot du maire
0-3 Adoption de l'ordre du jour
0-4 Adoption des procès-verbaux
A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026
B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2026
0-5 Période de questions et de commentaires

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100-01	Adoption des prélèvements bancaires
100-02	Adoption du registre des chèques
100-03	Adoption de la liste des comptes fournisseurs
100-04	Dépenses de la directrice générale
100-05	Dépenses du directeur du service incendie
100-06	Avis de motion – Règlement établissant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2026
100-07	Modification au calendrier des séances
100-08	Absence temporaire à la direction municipale et compensation monétaire afférente
100-09	Nomination du représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'organisme « Village des aînés de la Vallée de la Gatineau »
100-10	Mandat à la direction générale – Village des aînés de la Vallée de la Gatineau
100-11	Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les modalités de publication des avis publics
100-12	Augmentation salariale au 1 ^{er} janvier 2026
100-13	Amélioration au bureau municipal
100-14	Acquisition de chaises de travail – Personnel municipal

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT ET COMMUNICATION

400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

600-01	Membres du comité consultatif d'urbanisme – Appel de candidatures
600-02	Frais de notaire – Dossier CPTAQ

700 LOISIRS ET CULTURE

700-01	Bourse scolaire – Finissants secondaire 5 – 2026
700-02	Bibliothèque – Remplaçante occasionnelle

800 CORRESPONDANCE

800-01	Offre d'achat – Propriété municipale
--------	--------------------------------------

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

1100 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

0-4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-02-03
280

A- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-03
281

B- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Constantineau, **APPUYÉ** par Tanya Gabie,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

0-5 PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

Une période de questions et de commentaires est tenue. Quelques personnes posent des questions ou émettent des commentaires.

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100-01 ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

2026-02-03
282

IL EST PROPOSÉ par Heather Quinn, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière,

ET RÉSOLU d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois de janvier 2026, totalisant les montants suivants :

Description	Montant
Salaires nets	57 636.96 \$
Remises salariales provinciales	25 980.53 \$
Remises salariales fédérales	11 431.33 \$
Remises du RREMQ	5 941.89 \$
Remises Assurances collectives	5 811.47 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-02 **ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES**

2026-02-03
283

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Pamela Lachapelle et Heather Quinn ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Constantineau, **APPUYÉ** par Tanya Gabie,

ET RÉSOLU d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de janvier 2026 totalisant un montant de 345 060.97 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-03 **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS**

2026-02-03
284

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Pamela Lachapelle et Heather Quinn ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle, **APPUYÉ** par Nicole Constantineau,

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 janvier 2026 pour un montant de 48 225.80 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-04 **DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

2026-02-03
285

IL EST PROPOSÉ par Heather Quinn, **APPUYÉ** par Matthew Orlando,

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses autorisées par la directrice générale pendant le mois de 31 janvier 2026 pour un montant de 912.12\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-05 **DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE**

100-06 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

2026-02-03

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Tanya Gabie, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-059 établissant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2026.

Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil.

100-07 **MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES**

2026-02-03
286

CONSIDÉRANT le calendrier des séances ordinaires adopté lors de la séance ordinaire de novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent modifier la date de la séance ordinaire du mois de mars 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie, **APPUYÉ** par Nicole Constantineau,

ET RÉSOLU de modifier le calendrier des séances ordinaires et ce, afin de reporter au 12 mars 2026, la séance ordinaire du mois de mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-08 **ABSENCE TEMPORAIRE À LA DIRECTION MUNICIPALE ET
COMPENSATION MONÉTAIRE AFFÉRENTE**

2026-02-03
287

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la direction générale de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que, durant cette période, deux employées ont dû assumer des responsabilités additionnelles et effectuer des tâches qui excédaient leurs fonctions habituelles ;

CONSIDÉRANT que ces responsabilités supplémentaires ont permis d'assurer la continuité des opérations municipales et le bon fonctionnement de l'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite reconnaître l'engagement, la disponibilité et le travail supplémentaire assumé par ces employées ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Tanya Gabie,

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'une compensation monétaire exceptionnelle :

- à Madame Wendy Waddell, d'un montant de 500 \$;
- à Madame Sylvie Roy, d'un montant de 500 \$;

et ce, à titre de reconnaissance pour les responsabilités additionnelles assumées en l'absence de la direction générale, le tout conditionnel aux crédits disponibles au budget.

QUE cette compensation soit versée à même le budget d'administration générale.

QUE cette compensation soit exceptionnelle, ponctuelle et non récurrente, et qu'elle ne constitue pas un précédent ni une modification aux conditions de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-09 **NOMINATION DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME « VILLAGE DES AÎNÉS DE LA
VALLÉE DE LA GATINEAU**

2026-02-03
288

CONSIDÉRANT la résolution 2026-01-13-268 adoptée par les membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que pour le Village des aînés de la Vallée de la Gatineau, un seul représentant de la municipalité peut siéger au sein du conseil d'administration de cet organisme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Constantineau, **APPUYÉ** par Pamela Lachapelle,

QUE

La conseillère Heather Quinn, soit nommée pour être la représentante de la municipalité au sein de l'organisme « Village des aînés de la Vallée de la Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-10 **MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – VILLAGE DES AÎNÉS DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU**

2026-02-03
289

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Heather Quinn,

ET RÉSOLU

QUE le conseil mandate la directrice générale pour procéder aux vérifications nécessaires quant aux obligations de l'organisme Village des aînés de la Vallée de la Gatineau (VAVG) afin que le conseil puisse par la suite considérer une contribution pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-11 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFICATION LE RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

2026-02-03

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Heather Quinn, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-060 modifiant le règlement 2017-012 sur les modalités de publication des avis publics.

Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil.

100-12 **AUGMENTATION SALARIALE AU 1^{ER} JANVIER 2026**

2026-02-03
290

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à un ajustement salarial pour l'ensemble des employés municipaux ;

ATTENDU QUE cet ajustement vise à tenir compte du coût de la vie et à maintenir l'équité salariale au sein de l'organisation municipale ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Matthew Orlando, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière,

QUE le conseil municipal autorise une augmentation salariale de deux virgule un pour cent (2,1 %) applicable à l'ensemble des employés municipaux, selon leurs conditions de travail respectives.

QUE cette augmentation prenne effet à compter du 1^{er} janvier 2026, le tout conditionnel aux crédits disponibles au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-13 **AMÉLIORATION AU BUREAU MUNICIPAL**

2026-02-03
291

ATTENDU QUE le bureau de la réception constitue un point de service au public où sont traités et conservés des documents non publics et confidentiels ;

ATTENDU QUE l'aménagement actuel du bureau de la réception ne permet pas d'assurer de façon optimale la confidentialité des informations ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite améliorer l'espace de travail afin de répondre aux exigences de confidentialité, de sécurité de l'information et d'ergonomie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle, **APPUYÉ** par Nicole Constantineau,

QUE le conseil municipal autorise une dépense afin de procéder à des travaux et aménagements visant l'amélioration du bureau de la réception, notamment pour assurer la confidentialité des documents non publics, tout en améliorant l'espace de travail de l'employé.

QUE cette dépense, d'une somme estimative de 650\$ plus taxes, soit effectuée selon les crédits disponibles au budget d'administration générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-14

ACQUISITION DE CHAISES DE TRAVAIL – PERSONNEL MUNICIPAL

2023-02-03
292

ATTENDU QUE certaines chaises utilisées par le personnel de bureau et par la bibliothécaire sont désuètes et ne répondent plus adéquatement aux besoins de travail ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite assurer un environnement de travail sécuritaire, confortable et ergonomique pour ses employés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie, **APPUYÉ** par Heather Quinn,

QUE le conseil municipal autorise une dépense afin de procéder à l'achat de nouvelles chaises pour le personnel de bureau ainsi que pour la bibliothécaire.

QUE cette dépense soit effectuée à même les crédits disponibles au budget d'administration générale, crédits totalisant la somme de 1 600\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

200

SÉCURITÉ PUBLIQUE

300

TRANSPORT

400

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Note au procès-verbal

La mise à niveau des défibrillateurs a été effectuée.

600

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

600-01

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – APPEL DE CANDIDATURES

2026-02-03
293

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU), conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE certains postes au sein du Comité consultatif d'urbanisme doivent être comblés ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à un appel de candidatures afin de recevoir des candidatures de citoyens intéressés à siéger au CCU ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Matthew Orlando, **APPUYÉ** par Heather Quinn,

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale pour procéder au lancement d'un appel de candidatures pour la nomination de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), selon les modalités déjà discutées lors du dernier caucus. (Représentant agricole, représentant des lacs, représentant du village)

QUE les candidatures reçues soient ultérieurement présentées au conseil municipal pour nomination par résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

600-02

FRAIS DE NOTAIRE – DOSSIER CPTAQ

Note au procès-verbal

Le conseiller Damien Lafrenière se retire de la table du conseil pour le traitement du prochain sujet.

2026-02-03
294

ATTENDU QUE certains dossiers déposés auprès de la **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)** nécessitent l'intervention et le paiement de frais par la municipalité afin de régulariser des situations existantes ;

ATTENDU QUE ces démarches ont été effectuées au bénéfice direct de certains citoyens concernés ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge équitable de refacturer une partie des frais assumés par la municipalité aux citoyens concernés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Heather Quinn, **APPUYÉ** par Pamela Lachapelle,

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale afin de refacturer aux citoyens concernés cinquante pour cent (50 %) des frais payés par la municipalité dans le cadre des démarches entreprises pour régulariser certains dossiers auprès de la CPTAQ, dossiers concernés par la résolution 2025-09-174.

QUE cette refacturation soit effectuée selon les modalités administratives habituelles de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Le conseiller Damien Lafrenière reprend son siège à la table du conseil.

700

LOISIRS ET CULTURE

700-01

BOURSES SCOLAIRE – FINISSANTS - SECONDAIRE 5 - 2026

2026-02-03
295

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Nicole Constantineau,

ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'octroi d'une bourse d'études d'un montant de 200 \$ par étudiant, dans le but d'encourager la poursuite d'études de niveau supérieur. Cette bourse est destinée aux finissants de l'école secondaire Sacré-Cœur de Gracefield et de l'école secondaire St. Michael's, à la condition que ces étudiants soient résidents de la municipalité de Kazabazua.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

700-02

BIBLIOTHÈQUE – REMPLAÇANTE OCCASIONNELLE

2026-02-03
296

ATTENDU QUE la municipalité a eu recours aux services d'une remplaçante occasionnelle à la bibliothèque municipale afin d'assurer la continuité des services;

ATTENDU QUE cette employée est en fonction depuis quelque temps, sans qu'une résolution formelle d'embauche n'ait été adoptée par le conseil municipal ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite régulariser officiellement cette embauche et ajuster le salaire associé à cette fonction ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Matthew Orlando, **APPUYÉ** par Pamela Lachapelle,

QUE le conseil municipal entérine et rende officielle l'embauche de Madame Mélanie Irwin, à titre de remplaçante occasionnelle à la bibliothèque municipale.

QUE le conseil municipal autorise un ajustement salarial, fixant le taux horaire de cette fonction au taux convenu entre les élus lors de l'élaboration du budget 2026.

QUE cette embauche demeure de nature occasionnelle, selon les besoins du service, et que la rémunération soit versée à même les crédits disponibles au budget.

QUE cet ajustement salarial prenne effet à compter du 1^{er} janvier 2026, le tout conditionnel aux crédits disponibles au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

800

CORRESPONDANCE

800-01

OFFRE D'ACHAT - PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

2026-02-03
297

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire de diverses propriétés sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu certaines demandes de la part de citoyens intéressés à l'acquisition de propriétés municipales ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite disposer d'un portrait clair et à jour des propriétés appartenant à la municipalité afin d'en évaluer le potentiel et les options ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Constantineau, **APPUYÉ** par Tanya Gabie,

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale afin de procéder à l'établissement et à l'analyse d'une liste complète des propriétés appartenant à la municipalité, incluant notamment l'identification, l'état, l'usage actuel et toute contrainte applicable, le cas échéant.

QUE cette analyse vise à éclairer le conseil municipal quant aux suites à donner aux demandes reçues, sans constituer une autorisation de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1000

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

Une période de questions et de commentaires est tenue. Quelques personnes posent des questions ou émettent des commentaires.

1100

LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-02-03
298

IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle, **APPUYÉ** par Matthew Orlando,

QUE la présente séance soit levée à 20h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gabriel Guertin
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-Trésorière